

quantité : 205,000 barils. Nos importations et nos exportations de la farine de blé ayant été à peu près les mêmes, il s'en suit que tout le blé canadien a été consommé au Canada. Comment cela? On estime qu'il faut 27,000,000 de boisseaux de blé pour la consommation du Canada, et nous avons ce fait consolant que sur ces 27,000,000 de boisseaux, 21,000,000 ont été produits par les cultivateurs canadiens, de sorte que nous contrôlons presque complètement notre marché canadien. Il est consolant de savoir que bien que nous ayons importé, l'année dernière, 167,000 barils de farine, cette année, pendant les neuf mois finissant au premier d'avril, nous n'en avons importé que 45,000 barils. Suivant cette proportion, nous en importerions 60,000 barils cette année, tandis que l'année dernière, nous en avons importé 200,000 barils, y compris le blé, ce qui démontre que ces droits de 15 centins nous ont donné le contrôle presque absolu de notre marché pour nos cultivateurs canadiens et nos meuniers.

Mais ces honorables députés nous disent que cette taxe a eu pour effet de faire hausser le prix de la farine pour le consommateur, et je citerai ce que l'honorable chef de l'opposition a déclaré sur ce point. Ces honorables députés sont toujours très anxieux de prendre les intérêts des cultivateurs. Ils prétendent que les manufacturiers sont des voleurs, et que les cultivateurs sont leurs victimes. Voici ce que le chef de l'opposition a déclaré au mois de juillet dernier, à Sainte-Anne, dans le comté de Montmorency, province de Québec :

Cependant, cette taxe n'a pas été imposée par nécessité publique, puisqu'on prétend qu'il y a un surplus de \$7,000,000; mais elle a été imposée plutôt dans l'intérêt des cultivateurs d'Ontario et du Manitoba qui produisent du blé en immense quantité. En d'autres termes, on prend l'argent de ceux qui achètent la farine pour la donner à ceux qui la produisent. Voilà la tactique de notre gouvernement conservateur.

Lorsque ces honorables députés viennent adresser la parole aux cultivateurs d'Ontario, ils ridiculisent l'idée que la protection soit un avantage pour le cultivateur canadien. Mais quand ils s'adressent aux cultivateurs de la province de Québec qui ne sont pas des producteurs de blé, mais qui, au contraire, sont obligés d'en acheter pour la consommation, nous voyons même le chef de l'opposition dire que cette taxe est imposée au bénéfice des cultivateurs d'Ontario et du Manitoba.

En réponse à l'assertion que le droit a pour effet d'augmenter les prix pour le consommateur dans la province de Québec et dans les provinces maritimes, je dirai que dans la province d'Ontario seule, il y a 1200 ou 1400 moulins à farine; que tous ces meuniers ne sont pas formés en coalition, ce qui, d'ailleurs, leur serait impossible. Ils se font la concurrence les uns les autres, achetant le blé le meilleur marché possible pour vendre la farine le moins cher possible. Ils ne sont pas formés en coalition, mais ils se font la plus forte concurrence, de sorte que les consommateurs de Québec et des provinces maritimes peuvent acheter la farine au plus bas prix possible.

Puis, ces honorables députés demandent quelle est l'utilité de cette taxe pour les cultivateurs de Manitoba et d'Ontario. C'est que cette taxe donne au cultivateur canadien le contrôle presque exclusif du marché canadien. Le tableau du commerce et de la navigation montre que cette année, nous avons importé environ 60,000 barils de farine, soit un peu moins de 300,000 boisseaux de blé, tandis que nous

en avons consommé 27,000,000 de boisseaux, de sorte que nous produisons presque assez de blé pour la consommation du pays. Ce que nous avons toujours prétendu, et ce que nous pouvons démontrer par l'histoire du pays, c'est que notre marché local est notre meilleur marché, non-seulement pour le blé et la farine, mais pour tous les autres produits de la ferme. En conservant ce marché pour nos cultivateurs canadiens, nous encourageons la prospérité d'une industrie importante du pays. Je citerai le témoignage que M. W. G. Blancey a rendu devant le comité, à Boston :

Toute la preuve se résume, pour ainsi dire, dans le témoignage de M. W. G. Blancey qui a dit : Avant que le gouvernement canadien eût imposé des droits sur la farine et les grains, nous fusions un commerce considérable et rémunérateur avec les provinces. Dans ce temps-là, un grand nombre de marchands de Boston faisaient le commerce dans les provinces. Maintenant, il n'y en a plus qu'un ou deux. Nous exportons surtout de la farine, des provisions et d'autres marchandises, et nous importons leurs produits en échange. Il y a actuellement une ou deux sociétés commerciales qui font beaucoup d'affaires avec les provinces, mais c'est avec la farine canadienne. Elles font venir environ 200,000 barils de farine canadienne qu'elles importent ici en entrepôt pour les provinces. Il y a environ en tout 500,000 barils de farine canadienne qui sont expédiés du Canada par la voie de Boston dans les provinces maritimes. Si nous avions le libre-échange avec le Canada, la plus grande partie de cette farine serait de la farine américaine.

La politique nationale, telle que nous l'avons aujourd'hui, empêche cette farine d'être américaine et laisse l'approvisionnement entre les mains des cultivateurs canadiens, et partant, c'est le peuple du Canada qui en bénéficie. Il en est pour tous les autres produits de la ferme comme pour la farine; mais l'honorable député d'Oxford, comme tous les députés de la gauche, est continuellement à récriminer contre les manufacturiers. L'expression la plus polie qu'il puisse leur appliquer c'est de voleurs légalisés. Dans un discours prononcé à Chatham, il disait :

Nous payons tous les ans \$31,000,000 ou \$32,000,000 d'impôts au trésor et nous sommes en réalité taxés de \$50,000,000 ou \$60,000,000 par année, si nous tenons compte de ce que nous payons aux voleurs légalisés dont les mains ne sortent jamais de nos poches, que vous soyez debout ou assis, que vous mangiez ou que vous buviez, que vous travailliez ou que vous jouiez, que vous dormiez ou même que vous soyez malades.

Dans le même discours, il alla jusqu'à dire :

Le roi Salomon aurait dit : Donnez-moi la famine, donnez-moi la peste, donnez-moi la guerre, et même s'il le faut, donnez-moi les trois ensemble, mais épargnez-moi, épargnez-moi un tarif protecteur élevé. (Bruyants applaudissements et rires).

Je représente un collège électoral dont la population était de 18,000 d'avant le dernier recensement; nous sommes convaincus que le recensement de 1891 démontrera qu'avec les mêmes frontières géographiques, cette population est aujourd'hui de 40,000, une augmentation de 22,000 en 10 ans. L'honorable député d'Oxford dit que la population agricole diminue; si cela est vrai, la population de mon comté doit être composée de manufacturiers ou de gens vivant des manufactures. L'honorable député prétend que les manufacturiers sont des voleurs légalisés. Dans ce cas, comment pourrais-je retourner au milieu de mes électeurs, si j'appuyais la politique de l'honorable député. et leur dirai que 22,000 d'entre eux sont des voleurs légalisés?

Il n'y a pas que les manufacturiers qui soient protégés. Notre tarif fait voir que les cultivateurs le sont aussi. Ils le sont par un droit de 15 centins sur le blé, de 75 centins par baril, sur la farine, de 10 centins sur l'avoine, de 7½ centins sur le maïs,